



# Définition

- Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.
- **Définition** : constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.



# La loi du 11 février 2005

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.



- **Le droit à la compensation**

La loi handicap met en œuvre le principe du droit à compensation (allocations, cartes) du handicap en établissement comme à domicile. La prestation de compensation (la PCH) couvre les besoins en aide humaine, technique ou animalière, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée.

- **La scolarité**

La loi handicap reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile.

- **L'emploi**

La loi handicap réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, renforce les sanctions, crée des incitations et les étend aux employeurs publics.

- **L'accessibilité**

La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées de la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans.

- **Les Maisons départementales des personnes handicapées**

La loi handicap crée les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Elles exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'ouverture des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

# Un lieu d'accueil

## ➤ La MDPH : un lieu d'accueil pour les personnes handicapées

La maison départementale des personnes handicapées exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles.

La Maison départementale des personnes handicapées a 8 missions principales :

- Elle informe et accompagne les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution ;
- Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap ;
- Elle assure l'organisation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le suivi de la mise en œuvre de ses décisions, ainsi que la gestion du fonds départemental de compensation du handicap ;
- Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées ;
- Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désigne en son sein un référent pour l'insertion professionnelle



## La mission handicap de Corbeil-Essonnes

Ce service a été créé par la collectivité pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Ce service a pour missions :

- ✓ **d'accueillir** les personnes.
- ✓ **d'informer** sur le fonctionnement du handicap en France.
- ✓ **d'orienter** les demandes en fonction des attentes.
- ✓ **d'identifier** les solutions pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.
- d'accompagner** les personnes tout au long de leurs démarches administratives.
- ✓ **de créer un réseau de partenaire**
- ✓ **de développer des projets liés au handicap**
- ✓ **de mobiliser les professionnels du handicap**
- ✓ **de développer la communication sur le handicap**

Ce service municipal contribue par ses moyens et sa volonté à combattre toute forme de discrimination liée aux handicaps et a pour mission la mise en place d'une politique de prise en charge global en faveur des personnes en situation de handicap.

**Mission handicap de la ville de Corbeil Essonnes**

**TEL : 01 60 89 11 17**



# Liens utiles / Contact

## Lois et décrets :

- Pour lire l'intégralité de la loi : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- N°indigo du ministère : 08 20 03 33 33
- Le site dédié au handicap : [www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)

## L'emploi et l'handicap :

- [www.cohesionsociale.gouv.fr](http://www.cohesionsociale.gouv.fr)
- Le numéro d'appel d'info emploi : 08 21 347 347
- L'AGEFIPH (association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)
- Le pôle emploi : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- Le cap emploi : [www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)
- Le site handipole : [www.handipole.org](http://www.handipole.org)

## Sport et handicap :

Le site du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative :  
[www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

Maison Départementale des Comités Sportifs

[www.cdh91.com](http://www.cdh91.com)

tel 01.69.23.44.15

## Le conseil général du 91 (rubrique handicap) :

- [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr)
- La MDPH : maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne :  
93 rue Henri Rochefort  
91000 EVRY  
mdphe@cg91.fr  
tel : 01 60 76 11 00

## Recherche d'Établissements :

Chemea 91 + site [essonne.fr](http://essonne.fr) (guide pour les personnes handicapées en Essonne – établissements-services-associations)

[www.action-sociale.org](http://www.action-sociale.org)

# Liens utiles / Contact

## La scolarité et l'handicap :

- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- Le site handicol' : [www.education.gouv.fr/handicol](http://www.education.gouv.fr/handicol)
- La cellule d'écoute handicol' : 0 810 55 55 01

## L'accessibilité et l'handicap :

- Le site de la délégation ministérielle à l'accessibilité : [www.equipement.gouv.fr/accessibilite](http://www.equipement.gouv.fr/accessibilite)
- Le site du ministère des transports : [www.transports.equipement.gouv.fr](http://www.transports.equipement.gouv.fr)
- [www.essonne.fr/sante-social/handicap/laccessibilite-en-essonne](http://www.essonne.fr/sante-social/handicap/laccessibilite-en-essonne)

## La culture et l'handicap :

Le site de l'action recherche culture-handicap innovation et médiation Europe et développement : [www.culture-handicap.org](http://www.culture-handicap.org)

## L'Association des Paralysés de France :

- [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

Le site institutionnel de l'Association *des Paralysés de France*.

Pour les personnes en situation de handicap moteur (et handicap associés).

## La mission handicap de Corbeil - Essonnes :

Mr SAINT PRIX

Chef de projet

7 cloître Saint-Spire

91100 CORBEIL-ESSONNES

TEL : 01 60 89 11 17

Mail : [saintprix.f@mairie-corbeil-essonnes.fr](mailto:saintprix.f@mairie-corbeil-essonnes.fr)

**loi** mettons-la en place  
pour que chacun  
trouve sa place

---

**handicap**

**Mission handicap de la ville  
de Corbeil Essonnes**

**TEL : 01 60 89 11 17**